

SUS LE JORDIL
Commune de Saint-Sulpice

Plan de Quartier
Cahier de prescriptions paysagères

MARS 2017

SOMMAIRE

Préambule	3
Constat et analyse	4
Paysage - contexte élargi.....	5
Bref Histoire - Évolution du Paysage.....	6
Topographie et hydrographie.....	7
Réseaux écologiques et paysagers.....	8
Vues et perceptions.....	9
Mobilité douce.....	11
Cadre légal	12
PALM 2012.....	13
Plan Général d'affectation.....	14
Plan des Rives du Lac.....	15
PAC Venoge.....	15
Plan Classement Communal des Arbres.....	16
Organisation spatiale	17
Une clairière.....	18
Une clairière habitée.....	19
Entités spatiales.....	20
Perméabilité visuelle.....	21
Mobilité douce et TP.....	22
Transports individuels motorisés.....	23
Fiches thématiques	25
Rue et accès.....	26
La ceinture arborée.....	28
Un Parc Unitaire.....	29
La Place.....	30
Mobilité douce.....	31
Accessibilité.....	32
Contact Immeubles.....	33
Jeux loisirs.....	34
Plantages.....	36
Gestion des eaux.....	37
Eclairage.....	38
Ecopoints.....	39
Toitures.....	40

Ce cahier de prescriptions paysagères a pour but de définir les enjeux et les principes d'aménagement des espaces extérieurs du quartier 'Sus le Jordil' destinés à assurer la réalisation d'un projet paysager harmonieux, de qualité, où il fait bon vivre, et en résonance avec le construit

Outre la qualité de vie au sein même du quartier, les connexions de mobilité douce et l'intégration au réseau écologique représentent les autres objectifs majeurs pour cette nouvelle pièce urbaine.

Les fiches thématiques développées ici constituent un outil pour le Maître d'Ouvrage, à destination des architectes, urbanistes et architectes-paysagistes qui poursuivront les études et la réalisation du projet. Elles s'adressent également aux autorités communales et cantonales en décrivant la qualité et l'exigence attendue pour les espaces libres.

Les fiches décrivent tout d'abord les fonctions et les ambiances des différents types d'espaces qui composent le quartier, puis indiquent des principes d'aménagement à mettre en œuvre pour garantir leur qualité : typologie des espaces, typologies de revêtements, dimensionnement, palette végétale, gestion de l'eau, etc.

Les aménagements décrits ont été pensés dans un souci de simplicité et d'efficacité mais également de diversité d'espaces. Ils favoriseront la mixité sociale, les continuités vertes, et la perméabilité du futur quartier.

L'application de ces prescriptions constitue un gage de cohérence d'ensemble et d'harmonie entre le nouveau quartier et son environnement.

CONSTAT ET ANALYSE



- une poche verte au coeur d'une commune en expansion
- un lieu privilégié à proximité de sites de référence (Venoge, Lac, RC1, Centre-village de St-Sulpice, EPFL)
- un élément du maillage écologique dans le réseau des espaces ouverts
- un espace de respiration



1933

Une construction au coeur de la parcelle, desservie par le chemin des Jordils, dans un environnement agricole ouvert parsemé d'arbres isolés et de vergers.



1957

Une parcelle agricole dans un territoire en développement : les abords du lac et de la RC1 sont des vecteurs d'urbanisation

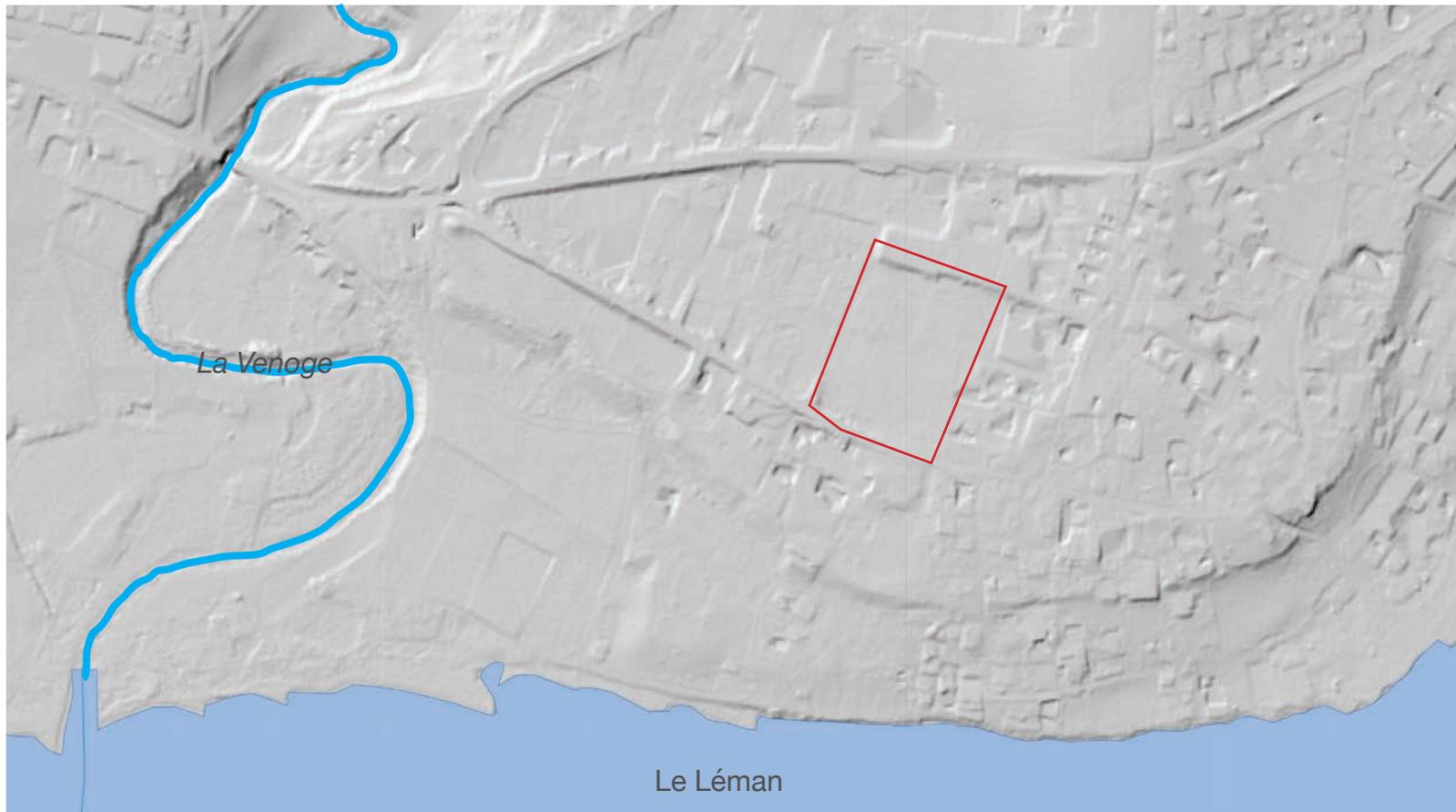


1986

Avec l'accélération du développement urbain de Saint-Sulpice, les Jordils deviennent une enclave maraîchère dans un environnement construit (pavillons, activités).
Les espaces de culture sont remembered.
La ceinture arborée est déjà bien en place.

Remarque :

Certaines cartes anciennes et le site géologique du canton indique le site de Jordils comme lieu d'extraction (gravière). Cela pourrait expliquer la topographie du site et la présence de ces talus périphériques, sur lesquels aura pu se développer une arborisation spontanée. L'examen des photos aériennes d'archives ne permet pas de percevoir de sites d'extraction.



Le périmètre d'étude se situe sur la plaine du bord du lac, sans pente majeure.

Le terrain de la parcelle est relativement plat, quoique délimité par des talus marqués au nord et au sud.

A l'ouest, la Venoge sculpte le territoire.



Le périmètre d'étude se situe aux abords de deux éléments naturels et écologiques majeurs : le lac et le couloir de la Venoge.

Une importante trame arborée est présente dans le paysage proche, au sein des tissus pavillonnaires, et à travers le cordon forestier entre Champagny et les terrains de sport.

La parcelle elle-même dispose d'une ceinture arborée importante à l'échelle du secteur, qui constitue un élément biologique et paysager important. La densité et la continuité de ce cordon arboré isole complètement la parcelle agricole et donne une forte intériorité au site. La présence de peupliers de haute futaie font de cette ceinture forestière un élément marquant dans le paysage, offrant un potentiel d'intégration paysagère des constructions à l'intérieur de la clairière.



1
Cordon arboré et peupliers - limite nord



2
Le vide, le noyer et le cordon sud



- Le cordon arboré, composé d'une grande variété d'essences arborées (dominées par le peuplier d'Italie en limite nord, les pins sylvestres, robiniers, cerisiers, érables) et arbustives, forme un écran dense et «imperméable». La parcelle apparaît comme une clairière, dédiée au maraîchage.

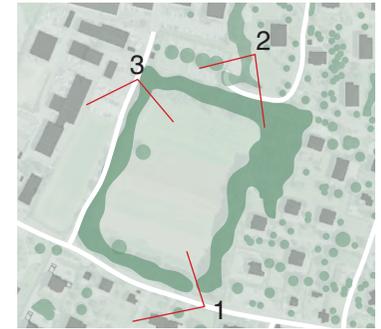
- Du côté ouest de la clairière, un noyer se détache. Une cabane à outils est lovée au pied de cet arbre solitaire remarquable.



1
Haie le long de la Rue du Centre



2
Le cimetière et l'alignement de peupliers



3
Haie le long de la Rue des Jordils



3
Rue des Jordils

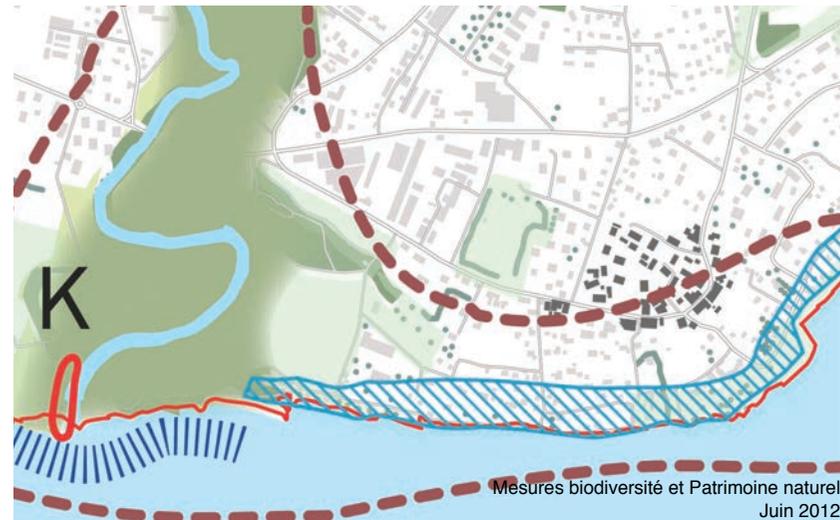
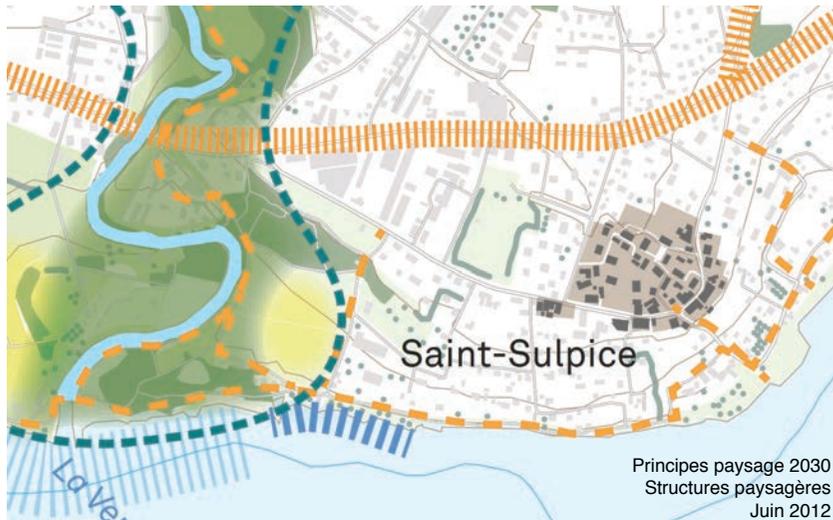
- La parcelle est perçue depuis l'extérieur comme un endroit fermé et difficile accès.
- Sur la limite sud et ouest, une haie de thuya massive cloisonne le lieu, au pied des grands arbres qui composent le cordon arboré.
- Cette haie requiert un entretien assidu pour éviter tout encombrement sur les rues et les chemins.
- Le cordon arboré crée un espace tampon avec la route du centre, et les parcelles voisines (artisanats, déchetterie, quartiers d'habitations, cimetière,...)



- RC1
- Rue du centre
- Voies secondaires
- Chemin de randonnée pédestre
- Accès piétons/mobilité douce
- Réseau cyclable de loisirs (PALM)

- Le site des Jordils bénéficie d'un réseau de promenades relativement proches et accessibles, tant vers le nord (connexions avec la RC1) que le Sud (accès au lac). Le quartier est directement en bordure de la rue du centre.
- L'entrée actuelle de la parcelle se fait par la rue des Jordils
- Le site bénéficie de la proximité d'arrêts de bus sur la rue du centre.

CADRE LEGAL



- centre villageois historique
- armature verte-bleue
- périmètre parc d'agglomération
- espace ouvert de parc d'agglomération
- parc urbain
- point de vue exceptionnel
- cheminement mobilité douce de loisirs
- axe structurant d'espace public
- espace du lac
- cours d'eau
- embouchures
- accès public au lac

- Espaces naturels protégés**
 - Rives réservées à la nature protégées
 - Espaces rives sensibles aménagés
 - REC: Territoires d'intérêts biologique prioritaire et supérieur, source SFFN
- Espaces naturels ouverts dignes de protection**
 - Armature verte-bleue
 - Espaces agricoles / viticoles
 - Espaces verts (détente, sport, loisirs, etc)
 - Cours d'eau
- Mesures biodiversité et patrimoine naturel**
 - Corridors biologiques dans l'agglomération maintenus/renforcés
 - Cours d'eau d'importance revitalisés
 - Maillage écologique martinenu / renforcé

- Le PALM définit les Jordils comme 'Espace naturel ouvert digne de protection'. Il est considéré comme 'Espace vert (détente, sport, loisirs, etc).'

- Le PALM indique la stratégie « espaces verts et loisirs doux » à travers :

- garantir un réseau d'espaces verts de proximité, essentiels pour la qualité de la vie en ville, aisément accessibles, de tailles et de vocations récréatives, écologiques et paysagères variées
- relier les espaces de loisirs en plein air par un réseau de transport public et de mobilité douce attractif et respectueux du milieu naturel
- promouvoir la création d'espaces verts de qualité contribuant au bien-être de la population et à la préservation de la diversité biologique en ville.



Règles générales du PGA :

2. Affectation des zones / Plans spéciaux :

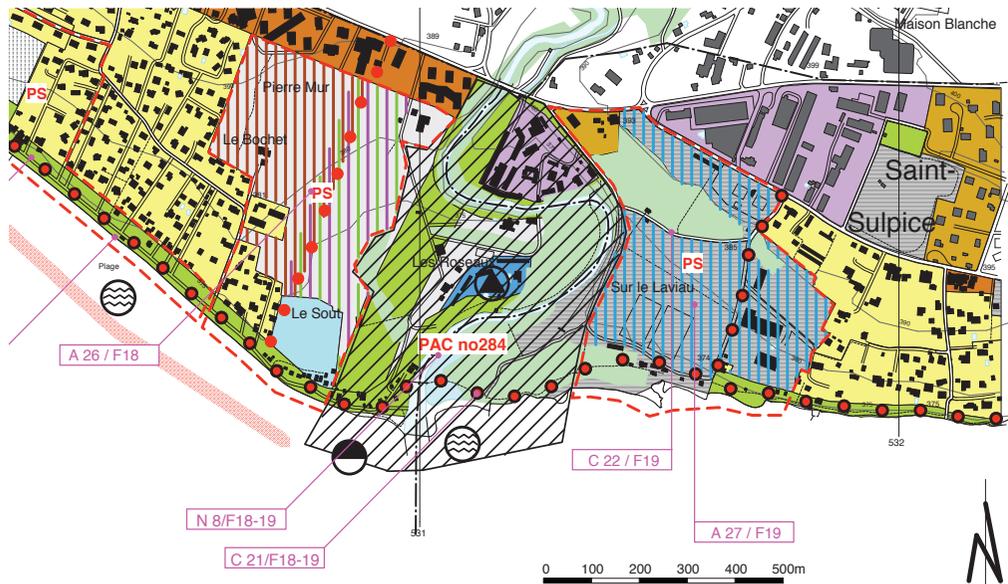
Sur l'ensemble du territoire communal, la Municipalité peut prendre en tout temps l'initiative d'établir des plans partiels d'affectation, des plans de quartier ou des plans directeurs localisés notamment pour organiser par étapes le développement de l'urbanisation, pour appliquer des mesures d'aménagement plus précises ou pour promouvoir des réalisations mieux adaptées aux exigences de l'aménagement du territoire en général. Cette démarche est impérative lorsque le plan général d'affectation ou le présent document la prévoit.

Règles particulières du PGA :

13. Zone Moyenne densité

La zone moyenne densité est affectée à l'habitation et aux activités ou usages compatibles avec l'habitation.

Plan Directeur des Rives du Lac



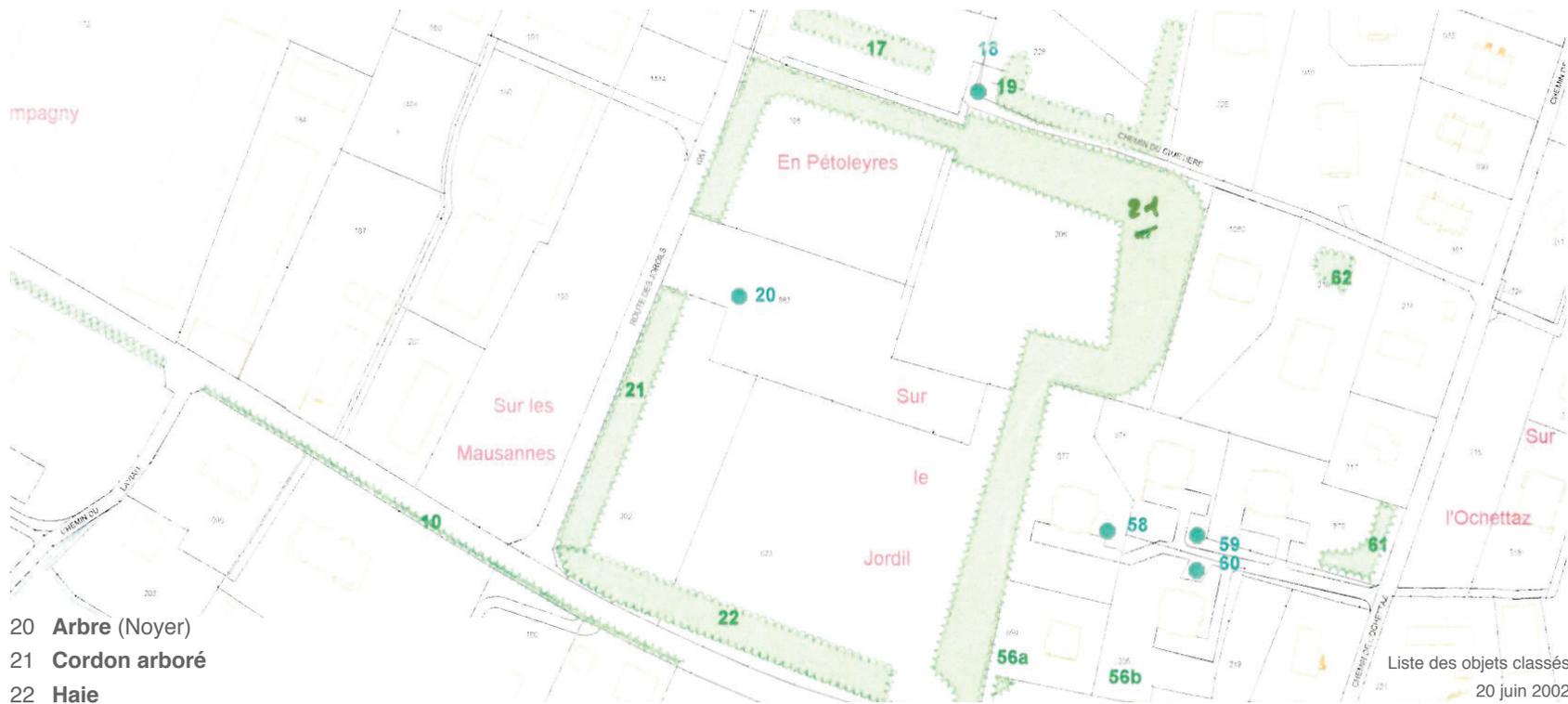
- Le PDRL 2000 désigne le périmètre d'étude comme 'Zone à plan Spécial' (régie par PGA)
- Aucune Fiche de coordination avec mesures à été réalisé pour le site

PAC Venoge



Le périmètre d'étude n'est pas concerné par les périmètres du PAC Venoge

PLAN DE CLASSEMENT COMMUNAL DES ARBRES



EXTRAIT Commune de St.Sulpice - Liste des objets classés

Article 3

Cordon Boisé - (...) Ils jouissent de protection générale. Pour les objets composés de nombreux arbres, les mesures relatives à l'entretien courant (éclaircies modérées, élagages de faible ampleur, ...) ne nécessitent pas d'autorisation. En cas d'abattage plus important, l'autorisation de la Municipalité est requise. (...) Cette dernière pourra ou non procéder à une étude plus approfondie qui classera en connaissance de cause et dans l'esprit du présent règlement certains sujets dignes de protection.

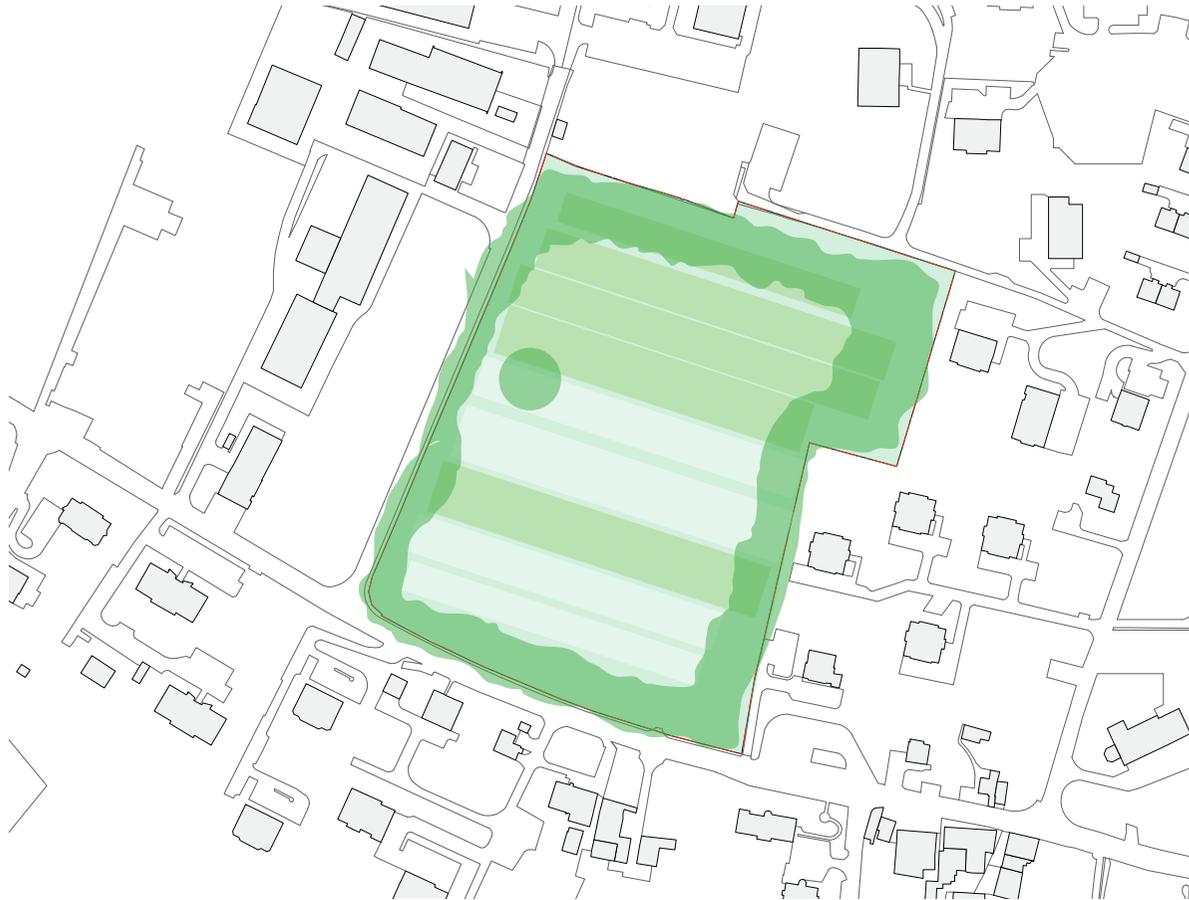
Article 4

Haies - (...) exercent une fonction biologique importante (biotope) et jouissent d'une protection totale. L'élimination d'une haie ou la diminution de son emprise au sol nécessite l'accord de la Municipalité. (...), qui soumettra en outre cette demande à la Conservation de la faune, compétente pour délivrer l'autorisation nécessaire. En cas d'abattage partiel au total (diminution de l'emprise au sol de l'objet), une compensation (...) sera exigée (...) et qualitativement équivalente d'un point de vue biologique.(...).

Article 5

Arbre - L'abattage d'arbres protégés ne peut être effectué qu'avec l'accord de la Municipalité. (...)

**AVANT-PROJET
ORGANISATION DES ESPACES EXTERIEURS**



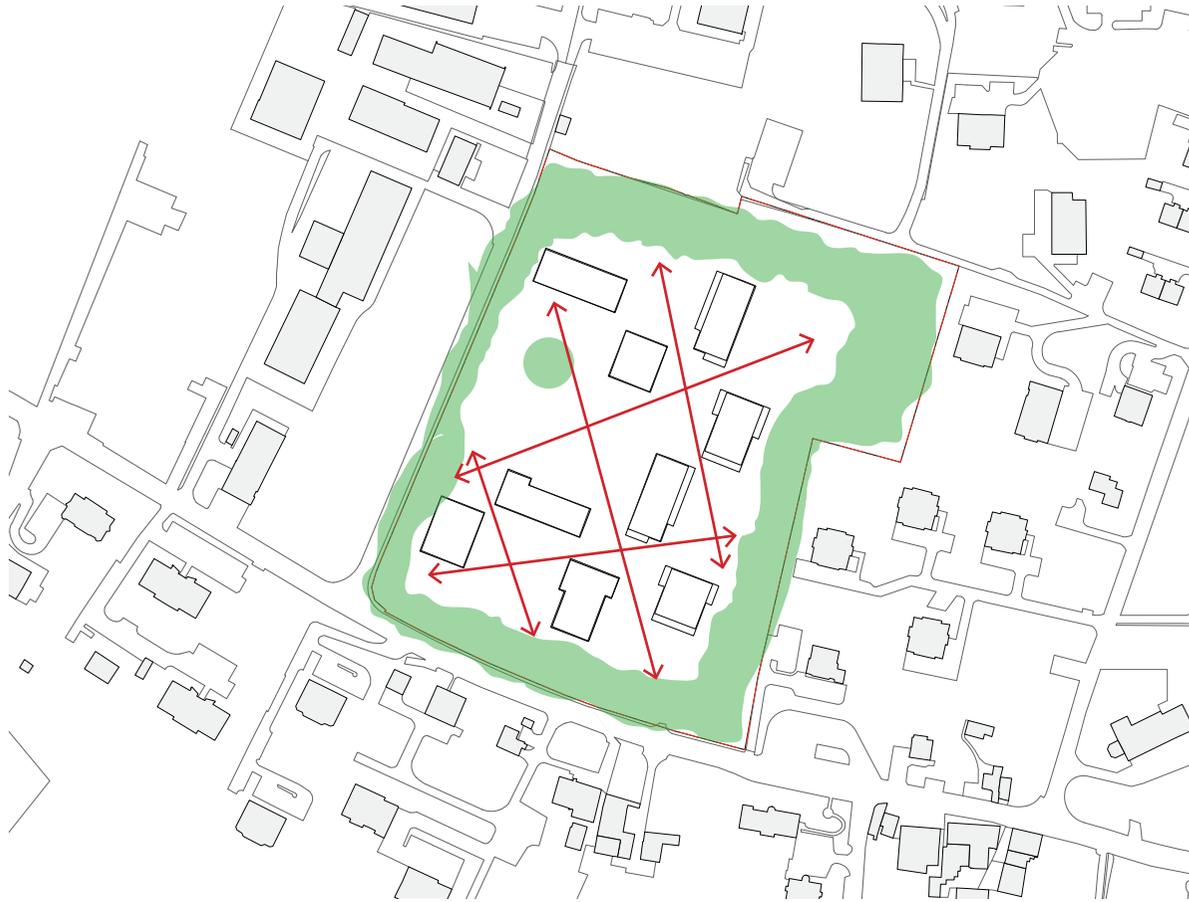
- Une ceinture arborée
- Une clairière exploitée
- Un grand arbre dans la clairière
- Un dispositif de bandes horizontales en rappel à la production maraîchère existante



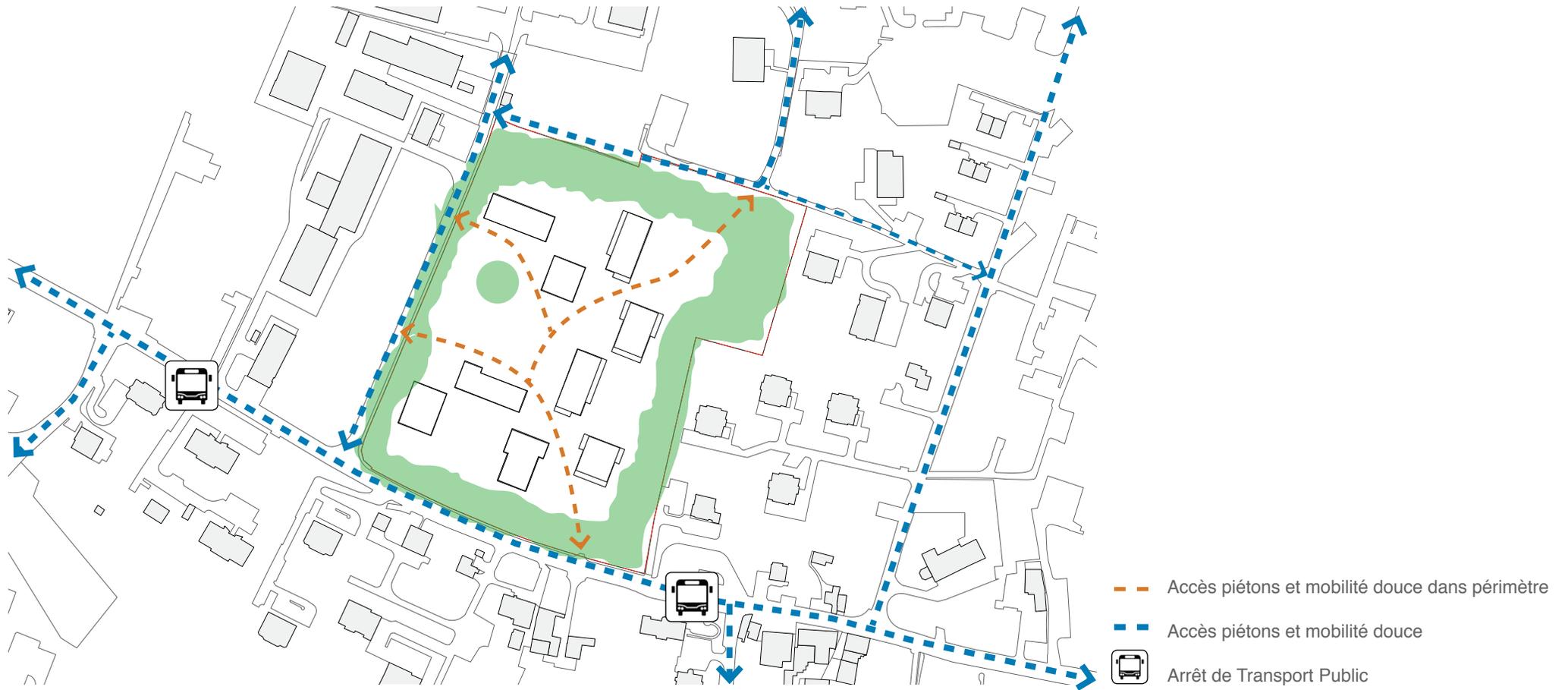
- Equilibre des pleins et des vides
- Des immeubles répartis dans un parc ceinturé d'arbres
- Une construction basse (garderie?) s'adosse au noyer conservé.
- Les implantations bâties respectent et préservent la ceinture arborée existante. Seules les accroches vers la rue des Jordils induiront un renouvellement complet des arbres du cordon Ouest



- Le projet reconnaît ou met en place une hiérarchie d'espaces, aux fonctions et aux ambiances contrastées, inscrite dans une cohérence d'ensemble : la ceinture, les lisières, la clairière, la place centrale comme coeur du quartier...



- Assurer la perméabilité des vues a travers le bâti
- Faciliter l'accessibilité dans le quartier



- Mise en place d'un réseau de modes doux à l'intérieur du parc connectés au réseau de mobilité douce proche
- Une requalification de la rue du centre permettrait d'assurer la liaison vers les arrêts de bus, et vers le lac : extension de la zone 30, aménagement d'espaces piétons confortables, recentrage des arrêts de bus à étudier...

TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISÉS



- Requalifier la rue du Centre pour intégrer le futur quartier au centre-village. Prolonger la zone 30 jusqu'au débouché de la Rue des Jordils.
- Des dispositions complémentaires pourront être prises pour dissuader la sortie depuis la rue des Jordils vers le centre, afin de minimiser la surcharge de trafic dans la traversée de Saint-Sulpice
- Voir Volet Mobilité -
- Requalifier et modérer la Rue des Jordils pour conforter la place d'accueil du quartier, les entrées et sorties du parking souterrain, et les exigences de l'utilisation existante (poids-lourds, accès déchetterie...)

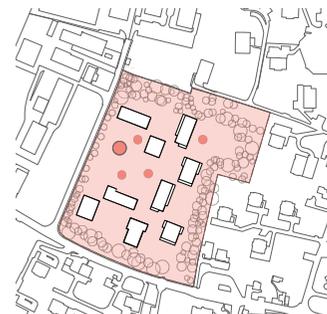
FICHES THEMATIQUES



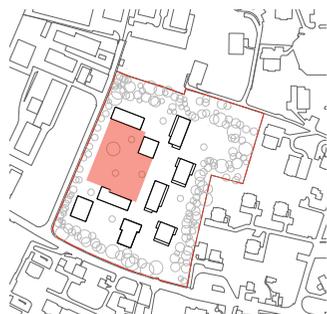
Fiche 1 - Rues et accès



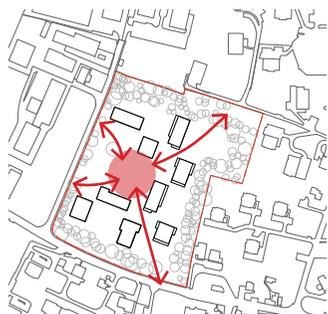
Fiche 2 - La ceinture arborée



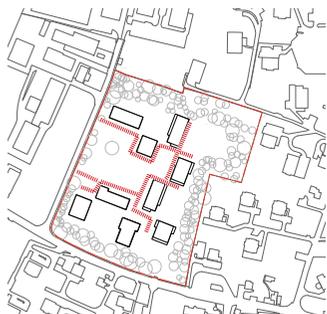
Fiche 3 - Un parc unitaire



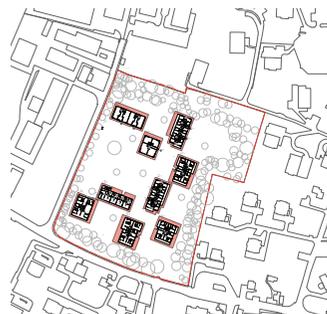
Fiche 4 - La Place



Fiche 5 - Mobilité douce



Fiche 6 - Accessibilité



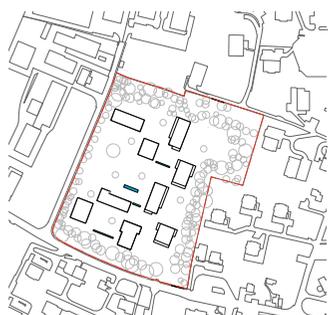
Fiche 7 - Contact aux immeubles



Fiche 8 - Jeux-loisirs



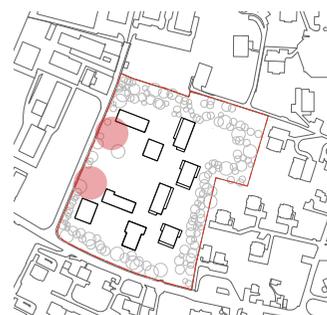
Fiche 9 - Plantages



Fiche 10 - Gestion des eaux



Fiche 11 - Eclairage



Fiche 12 - Ecopoints



Fiche 13 - Toitures

FICHE 1.1 - RUE DU CENTRE



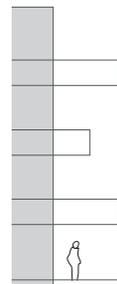
Fonction

- Offrir une image soignée, verte, de l'entrée du village, intégrant une modération de la vitesse
- Connexion principale du futur quartier au réseau de mobilité de la rue du centre (accès au trottoir, vélos, et transports publics)
- Confortement du filtre arboré en vitrine du quartier : un espace tampon entre la rue du centre et les constructions, avec néanmoins une transparence à travers les arbres à retrouver

Principes

- Restituer une porosité du cordon arboré par des éclaircissements sélectifs et la suppression de la haie de tuyas. Des renouvellements d'arbres pourront être envisagés
- Étendre la zone 30 au droit des Jordils
- Assurer des liaisons modes doux, performantes et sécurisées depuis le futur quartier vers les trottoirs et les transports publics de la rue du centre. La faisabilité de ne maintenir qu'un seul trottoir pourra être étudiée
- Conserver une façade très verte coté Jordils. Le volume arboré participera à marquer le seuil du village.

Bâtiment



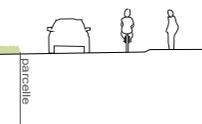
Parc



Cordon arboré



Rue du Centre



FICHE 1.2 - RUE DES JORDILS

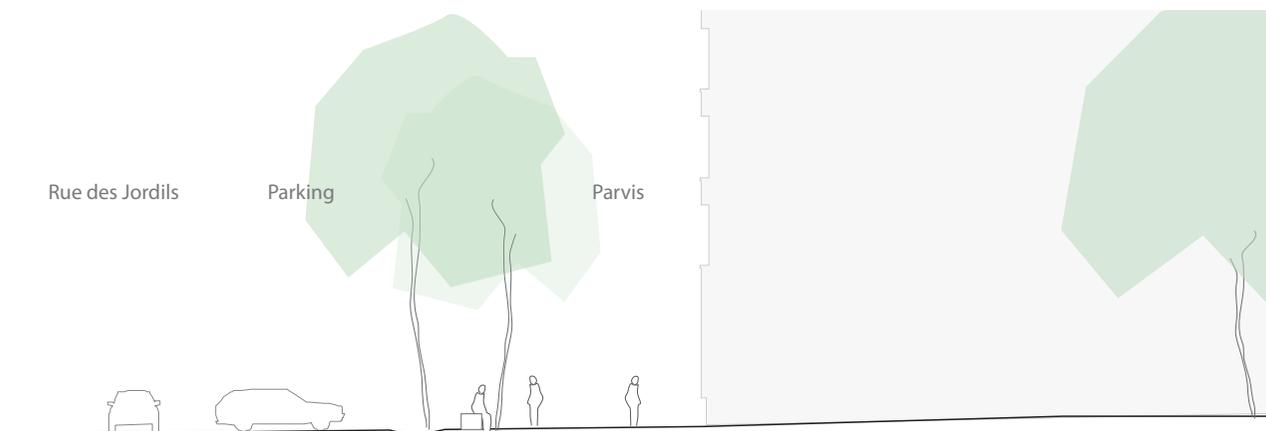


Fonction

- Voie de desserte du quartier et de la zone d'activités
- Espaces d'accueil du futur quartier (stationnement visiteurs, parvis pour l'équipement parapublic)
- Offrir une ambiance de rue verte, apaisée, intégrant des arbres de haute futaie dans l'expression du cordon arboré existant.
- Conforter la mobilité douce
- Connexion avec la rue du centre (continuité des modes doux, gestion du carrefour)
- Récouter les eaux de pluie dans les surfaces perméables
- Intégrer les équipements de tri des déchets

Principes

- Requalification de l'ensemble de la rue des Jordils, en lien avec un possible développement de la zone d'activités
- Mise en place d'un régime de vitesse apaisé sécurisant les modes doux
- Développer une arborisation de haute futaie, en restaurant une qualité végétale sur l'ensemble de la rue
- Intégrer les trémies d'entrée et sortie du parking souterrain et quelques places de parc au long de la route
- Reconnaître les espaces d'accueil et entrées du futur quartier (place-seuil linéaire)
- Gérer les eaux dans les surfaces perméables associées aux fosses de plantation ou revêtement des places de parc



FICHE 2 - CEINTURE ARBOREE



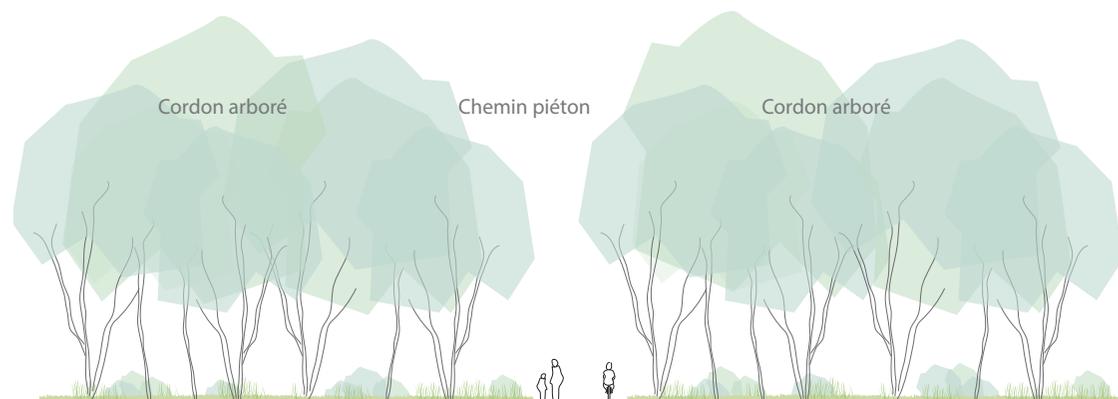
● Arbres existants

Fonction

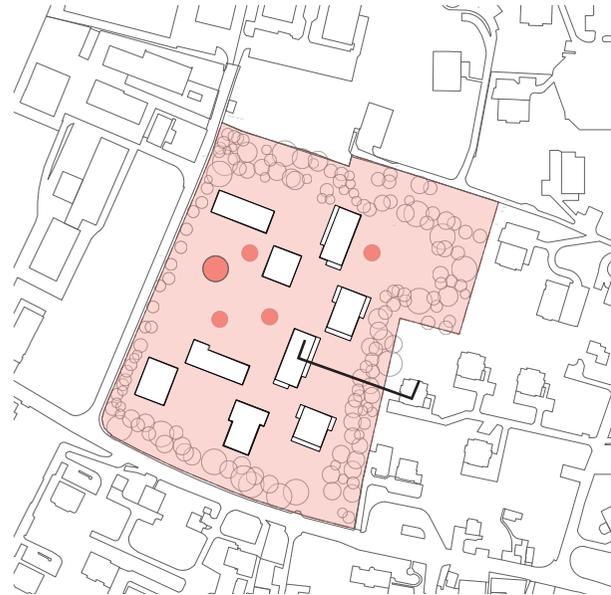
- Ecrin du quartier sur le pourtour, sans discontinuité
- Effet de porte, de franchissement vers l'intérieur du quartier
- Espace tampon, filtre visuel avec les parcelles et routes en périphérie du site
- Intégration des constructions dans une lecture du grand paysage
- Confortement du maillage écologique existant
- Variation d'ambiances de sous-bois avec strates basses tantôt arbustives tantôt herbacées, richesse des lisières, variations au fil des saisons
- Création d'ombrage et régulateurs thermiques

Principes

- Éclaircir localement le cordon par un nettoyage de la strate arbustive invasive, des éclaircissements sélectifs et une taille douce de formation des arbres.
- Rouvrir des vues à travers les sous-bois en nettoyant la strate basse tout en maintenant une strate d'arbres, afin d'inviter les passants vers l'intérieur du quartier (principalement depuis le Sud et l'Ouest). Impliquer les services de la commune concernés pour cibler ces éclaircissements.
- Décliner diverses ambiances de sous-bois par la combinaison des strates basses et couverture des sols : gazon / prairies / vivaces couvre-sol / arbustes,
- Utiliser une palette végétale indigène diversifiée, considérant l'appétence et l'habitat pour la faune
- Renouveler les arbres possiblement abattus en garantissant la persistance, ou le renouvellement du cordon boisé, continu sur le pourtour de la parcelle.
- Mettre en oeuvre toutes les mesures d'usage de conservation et de protection des arbres de la ceinture (pas de terrassement ou d'entreposage sous les couronnes, protection mécanique des troncs...)



FICHE 3 - UN PARC UNITAIRE

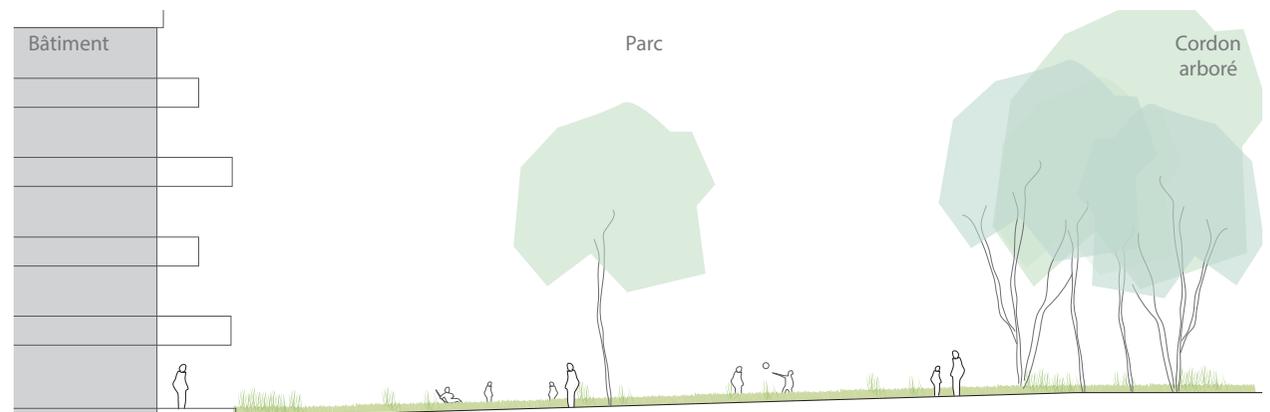


Fonction

- Donner une image verte sur l'ensemble de la clairière jusqu'au pied des bâtiments, installés dans un parc unitaire et plutôt ouvert.
- Offrir des lieux de détente et de loisirs, des espaces animés et des espaces de calme.
- Créer des filtres, des continuités végétales, un étagement de la végétation
- Une arborisation d'arbres majeurs solitaires, en ordre libre, pour animer les espaces, atténuer les vis-à-vis

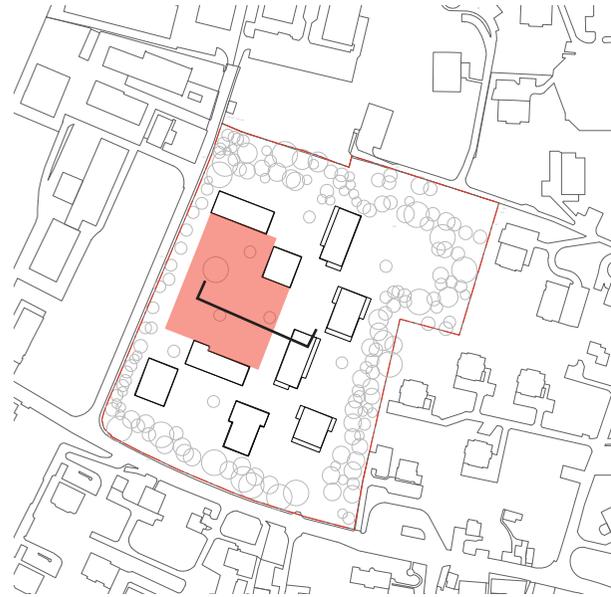
Principes

- Privilégier les espaces de pelouses et prairies à l'image de la clairière et permettant les loisirs, le jeu, la détente
- Ponctuer le parc de quelques arbres solitaires à l'image du noyer actuel. Arbres de parc de haut jet, à l'échelle du construit
- Assurer une plantation jusqu'en pieds des façades.
- Eviter autant que possible les clôtures et le cloisonnement du parc, ainsi que les jardins privatifs individuels en rez de chaussée
- Promouvoir une gestion différenciée par une répartition des surfaces pelouse-prairie



Fiches thématiques

FICHE 4 - LA PLACE



Fonction

- Une place publique conviviale et convergente en cœur du quartier
- Espace de jeu, de détente et de rassemblement, en situation centrale et en lien direct avec l'équipement public et les activités
- Une place « verte » paysagère, strictement piétonne, inscrite dans la logique et l'unité du parc
- Un espace de vie fonctionnel propice aux rassemblements des habitants, à la rencontre

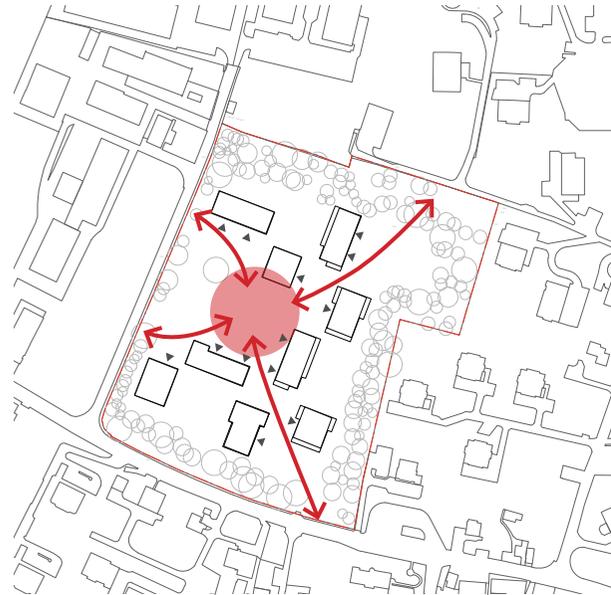
Principes

- Aménager une place publique animée (terrasses, bassin, jeux multigénérationnels) et polyvalente pour permettre les fêtes de quartier
- Intégrer la plantation d'arbres majeurs en anticipation d'un renouvellement du noyer
- Aménager un espace de jeux central : terrain de pétanque, jeux pour enfants, tables de ping-pong et de pique-nique, bassin-fontaine...
- Intégrer la gestion des eaux de pluie comme élément d'animation et de composition de la place.



Fiches thématiques

FICHE 5 - MOBILITÉ DOUCE

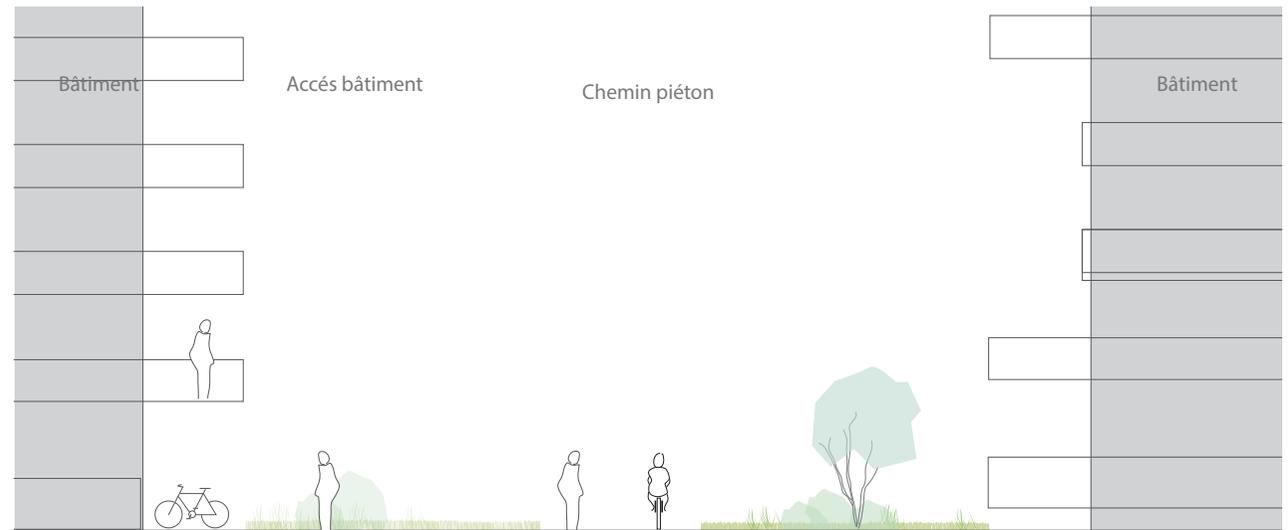


Fonction

- Connexion du quartier avec le réseau de mobilité douce environnant
- Convergence des cheminements vers la place centrale
- Tous cheminements du parc accessibles aux piétons, poussettes, handicapés, et vélos.
- Pas de voiture dans le parc (hors accessibilité exceptionnelle)

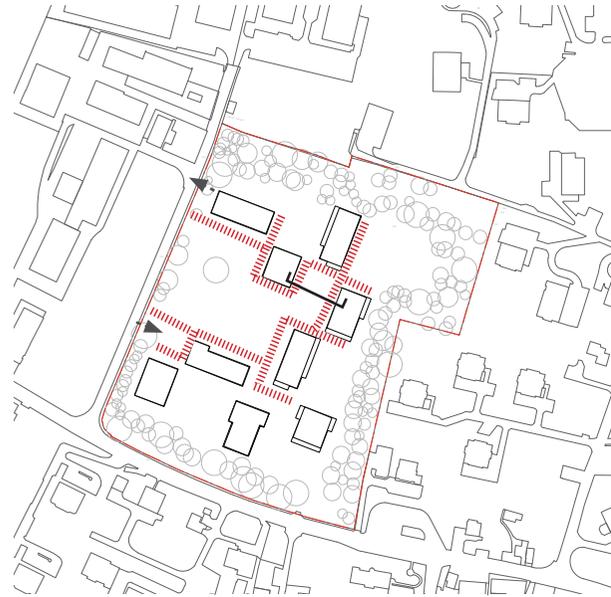
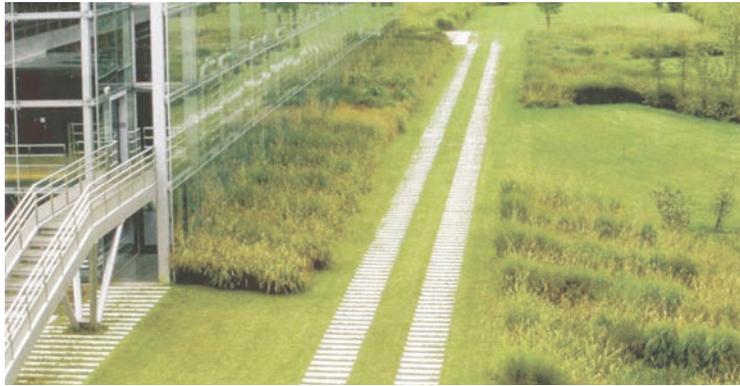
Principes

- Installer une trame de cheminements convergents vers la place.
- Cheminements traités comme chemins de parc, associant revêtements minéraux dur, revêtements perméables (concassés naturels, dallages à joints engazonnés)
- Mettre en cohérence les cheminements (tracé, matérialité) dans une vision unitaire du parc.
- Développer la scénographie des parcours par la souplesse des tracés et par la diversité des séquences
- Accompagner les chemins par un balisage lumineux



Fiches thématiques

FICHE 6 - ACCESSIBILITÉ

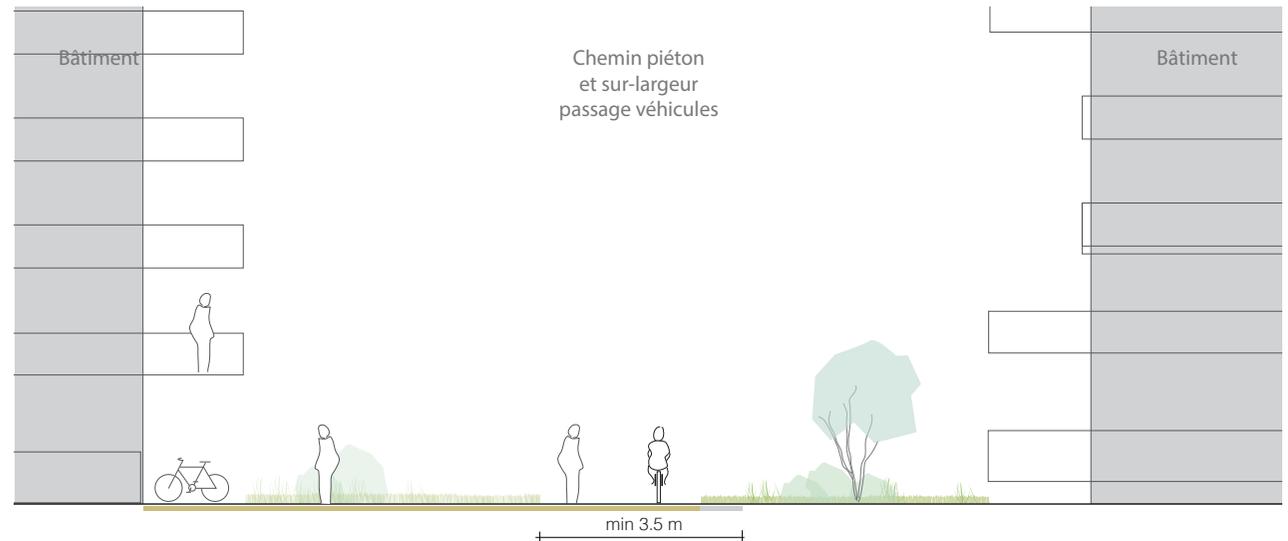


Fonction

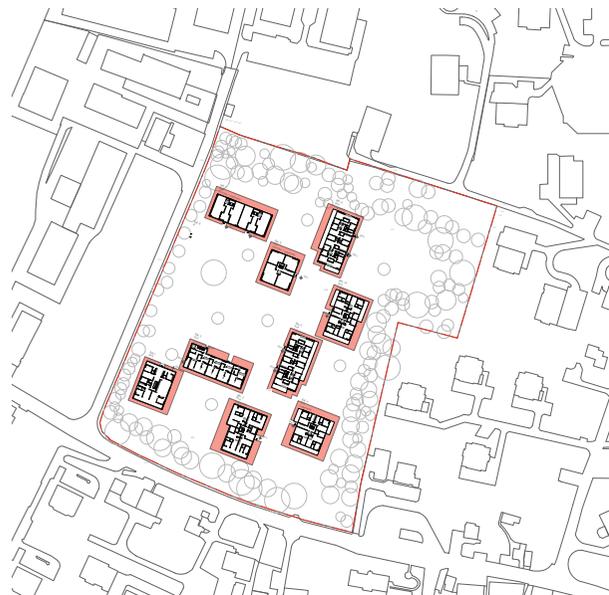
- Accès des transports individuels motorisés depuis la Rue des Jordils vers un parking souterrain unique
- Accessibilité motorisée à l'intérieur du site pour accès occasionnels uniquement (déménagements, livraisons, entretien, secours) avec contrôle d'accès. La composition et le tracé des cheminements évoqueront le parc et ne doivent pas être perçus comme des routes
- Garantir l'accessibilité aux bâtiments pour les véhicules de secours selon les normes en vigueur applicables (largeurs, dégagements...) selon les hauteurs et configurations des bâtiments

Principe

- Traitement au sol indiquant le statut piéton des espaces extérieurs à l'intérieur du quartier. La composition, la matérialité et le tracé des cheminements évoqueront un parc et ne doivent pas être perçus comme des routes.
- Respecter les besoins normalisés en matière d'accessibilité des secours en optimisant les emprises et en privilégiant les surfaces vertes (sur-largeurs en gravier-gazon par exemple)
- Intégration paysagère des trémies d'accès



FICHE 7 - CONTACT AUX IMMEUBLES

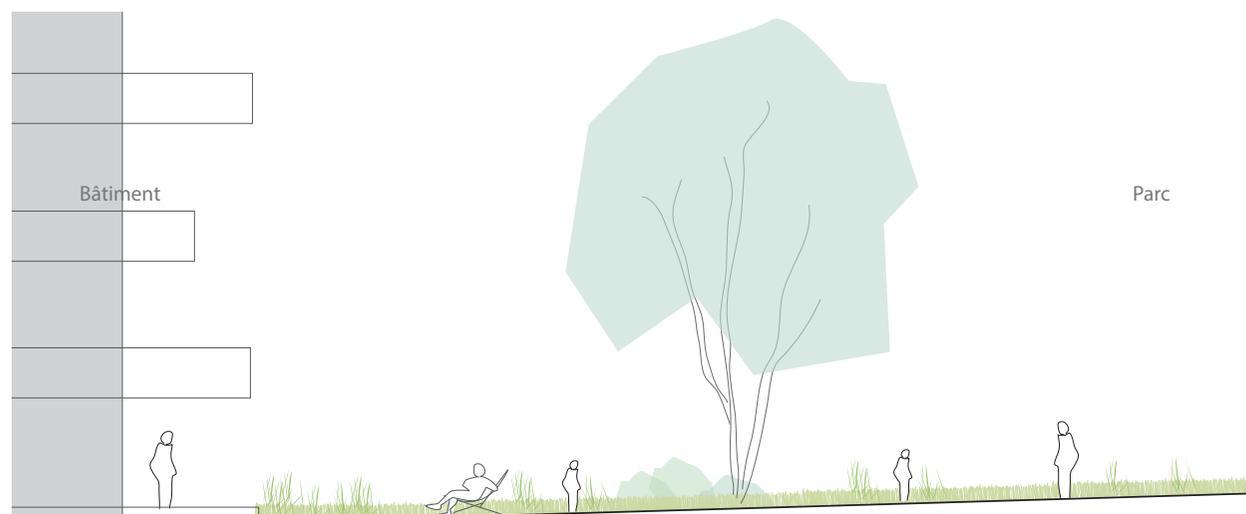


Fonction

- Des bâtiments « les pieds dans le parc »
- Utilisation des espaces plantés comme espaces tampon entre les cheminements et les façades.
- Intégration d'espaces de rencontre en pied d'immeubles en lien avec les halls d'entrée des bâtiments et de petits unités de rangements de vélos
- Ouverture des terrasses avec prolongement de l'espace de vie sur le parc, sans jardins privatifs.

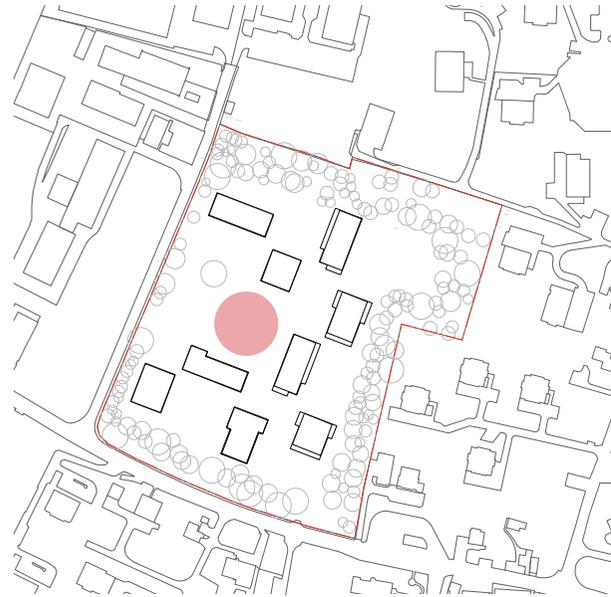
Principe

- Pas de jardins ou espaces privatifs fermés en pied d'immeubles. Un dénivelé entre le niveau des rez et le terrain démarque la limite entre l'espace public et l'espace privé.
- Des espaces plantés ou de prairies comme espace-tampon entre les cheminements et les façades, sans clôture ou haie opaque. Possibilité d'associer des systèmes de gestion des eaux pluviales (noues, bassins...) pour démarquer les façades de l'espace public
- Intégration possible de petites unités de stationnement vélos à proximité des entrées des immeubles, à ciel ouvert ou éventuellement couverts par les balcons, sans édicules ou couverts à vélos à l'intérieur du parc



Fiches thématiques

FICHE 8.1 - PLACE DE JEUX



Fonction

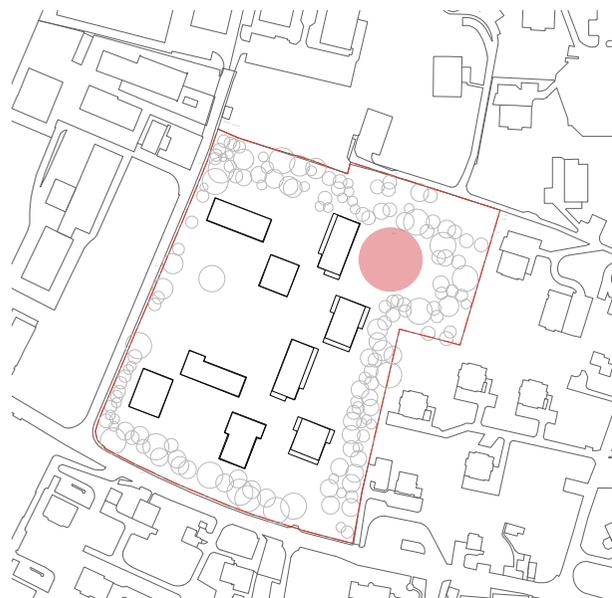
- Un espace de jeux multi-générationnel au cœur du quartier
- Offrir des lieux de rencontre et d'amusement pour les petits et les grands

Principes

- Mise en place d'un espace de jeux au centre de la place, ouvert au public, non clôturé
- Créer des jeux qui s'adaptent aux différentes tranches d'âge ainsi que du mobilier pour utilisation libre (pétanque, ping-pong, trottinette, jeux pour enfants)
- Favoriser le développement sous différents angles par des jeux variés (équilibre, adresse, force, observation, rapidité, jeux groupe et individuels, jeux d'eau)
- Respecter les prescriptions de sécurité du BPA pour le choix des jeux et des revêtements
- Favoriser un sol naturel, en lien avec celui utilisé dans la place (couleur, matérialité, ...)
- Accompagner les places de jeux de dispositifs paysagers: ombrage partiel, mobilier à proximité des jeux des petits, végétation sans baies toxiques ni épines, etc...



FICHE 8.2 - ESPACE DE JEUX LIBRES



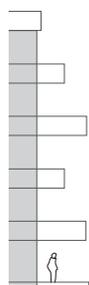
Fonction

- Espace collectif de libre entraînement et de rencontre pour petits et grands
- Espace polyvalent permettant une diversité d'usages : jeux de ballons informels, pique-nique, installations mobiles, freesbee...)
- Espace au caractère naturel, lové dans un pli du cordon arboré

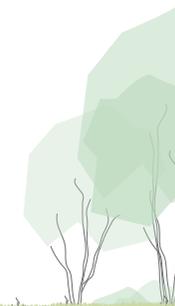
Principes

- Favoriser une ambiance d'espace naturel vert, dégagé pour le jeu et l'appropriation des habitants
- Limiter la mise en place d'équipements fixes au sol
- Mise en place d'un sol en pelouse ou gazon fleuri
- Accompagner les places de jeux de dispositifs paysagers: ombrage partiel, mobilier à proximité des jeux des petits, végétation sans baies toxiques ni épines, etc...

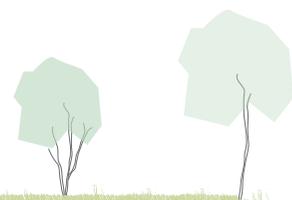
Bâtiment



Cordon boisé



Chemin

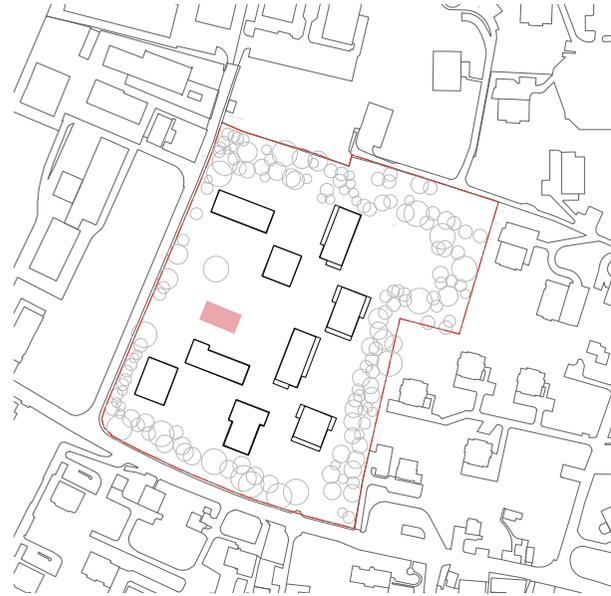


Espace de jeux



Fiches thématiques

FICHE 9 - PLANTAGES

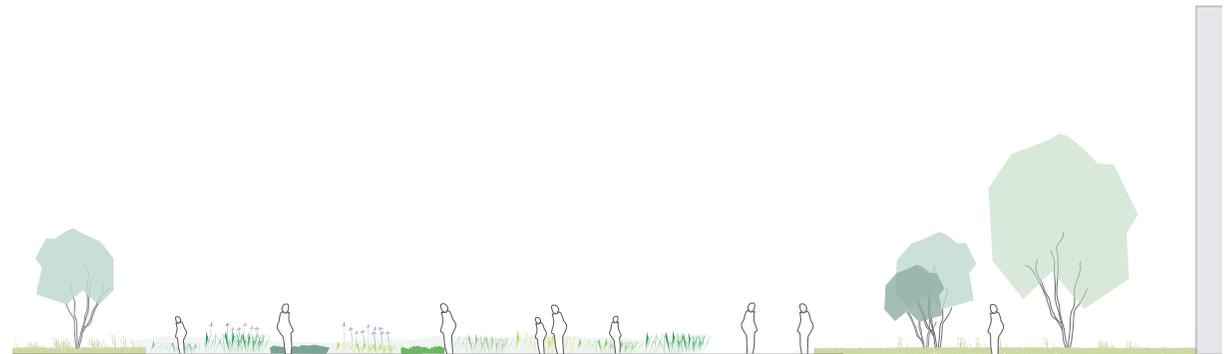


Fonction

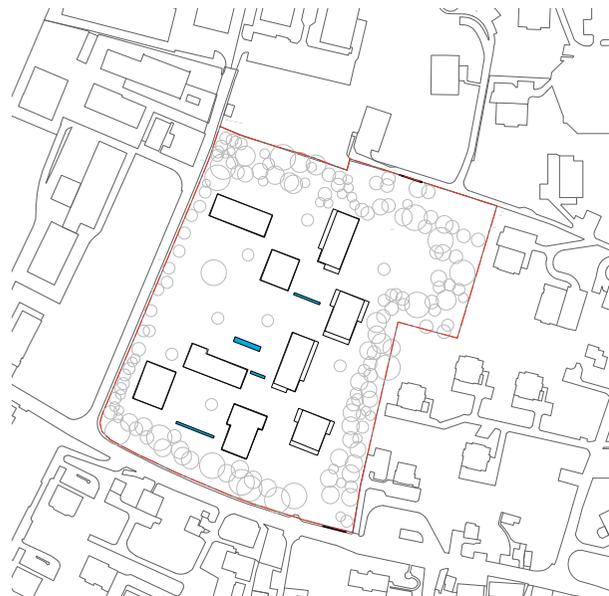
- Offrir des espaces de jardinage aux habitants
- Créer des lieux conviviaux de partage et de cohésion sociale : lieux de rencontre pour activités familiales, et pour les échanges de voisinage
- Production autonome de fruits et légumes
- Sensibilisation aux enjeux alimentaires de société
- Favoriser l'implication des habitants sur l'espace public
- Animer l'espace entre les bâtiments et offrir à des groupes d'immeubles un espace au caractère plus privatif, sans nuisances
- Améliorer la diversité et de la richesse floristique et faunistique, sensibiliser les utilisateurs à la biodiversité

Principes

- Surfaces entre 6 et 20 m² par jardin
- Associer la récupération des eaux de pluie de toiture et/ou des venelles aux espaces de plantages
- Proscrire les constructions et édifices (cabanons...) au profit de coffres à outils personnelles avec cadenas. Les coffres peuvent également servir de démarcation ou de mobilier
- Sensibiliser les utilisateurs aux techniques de jardinage écologiques (charte)



FICHE 10 - GESTION DES EAUX



Fonction

- Gestion des eaux pluviales à la source et à ciel ouvert par de petites unités de rétention
- Utilisation de l'eau dans la composition et l'animation de l'espace public
- Potentiel ludique et esthétique de l'eau ; Agrément visuel et sonore
- Traitement des limites public/privé ; Espaces tampons limitant l'accessibilité aux façades
- Sensibilisation aux enjeux liés à l'eau comme ressource
- Diversification des milieux selon hydrométrie et développement de milieux biologiques spécifiques
- Régulation thermique
- Récolte des eaux de ruissellement limitant la surcharge des réseaux
- Limiter les surcharges du réseau d'eaux claires par la récolte des eaux de surface

Principes

- Gérer la récolte des eaux pluviales par de petites unités de rétention paysagères: noues plantées, dépressions de terrain, bassins, rigoles, zones d'infiltration
- Respecter les impératifs de sécurité (faible profondeur) et de salubrité (traitement biologique par les plantes)
- Développement d'une végétation supportant les inondations permanentes ou temporaires



Fiches thématiques

FICHE 11 - ECLAIRAGE



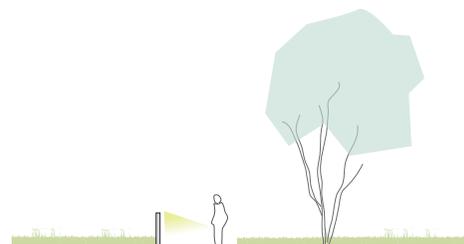
Fonction

- Éclairer juste
- Définir les différentes typologies d'espace (rues, places, cheminements piéton...) pour adapter les besoins en éclairage
- Tenir compte des objectifs de la commune en matière d'éclairage
- Favoriser les dispositifs économiques, intelligents, et limitant les pollutions lumineuses

Principes

- Mettre en place une ambiance nocturne adaptée à la dimension de chaque espace, en harmonie avec les aménagements et le mobilier, et en fonction des parcours (scénographie, hiérarchisation)
- Pour les places et rue (linéaires et placettes), favoriser une gamme d'éclairage simple et à l'échelle: mats jusqu'à 6/7/8m. Pour les chemins, favoriser une gamme d'éclairage simple et à l'échelle: bornes lumineuses, h 60 cm ou 90 cm. Privilégier les éclairages en appliques sur les façades, notamment aux entrées d'immeubles, afin de limiter l'encombrement des espaces libres.
- Respecter les prescriptions relatives à la réduction de pollution lumineuse (pas d'éclairage vers le ciel, éviter les éclairages indirects, éviter les sur-éclairages...), à la réduction des consommations (modulation, leds, photovoltaïque)
- Pas d'éclairage dans la pelouse centrale et dans les arbres, pour limiter les nuisances à la faune, à la flore et aux riverains

Parc



Place



Fiches thématiques

FICHE 12 - ECOPOINTS



Fonction

- Intégrer une gestion des différents déchets fonctionnelle et discrète
- Disposer les déchetteries en fonction des facilités de ramassage, sur le chemin des Jordils
- Disposer les écopoints selon les facilités de dépose des ordures : optimisation des distances à parcourir, proximité des sorties des garages
- Rationaliser les ramassages en fonction du remplissage effectif
- Proposer des corbeilles visibles avec tri sélectif sur l'espace public

Principes

- Garantir un accès facile pour le ramassage, sans manœuvres de camions, et en limitant les gênes sur la circulation. Consulter les services de récolte des déchets
- Intégrer ces aménagements au concept des espaces ouverts, avec un dispositif d'accompagnement paysager (filtre végétal...)
- Respecter les prescriptions des services chargés de la gestion des déchets et du ramassage
- Privilégier les dispositifs enterrés (impact visuel moindre) avec dispositifs de limitation sonore (cas du verre) et systèmes télématiques intelligents

FICHE 13 - TOITURES VEGETALES



Fonction

- Garantir une qualité visuelle et une intégration paysagère des toitures visibles depuis les habitations
- Effet bioclimatique et lieux de biodiversité des toitures végétalisées
- Intégrer la dimension de gestion des eaux pluviales : récupération des eaux, réserves d'eau, évapo-transpiration
- Combiner végétation et panneaux photovoltaïques
- Promouvoir un principe de plantages sur toiture

Principes

- Mettre en place un substrat avec variation des épaisseurs, afin de favoriser l'installation d'espèces végétales variées (de 10 à 25 cm d'épaisseur de substrat)
- Pour les zones accueillant les panneaux photovoltaïques, l'épaisseur de substrat variera entre 8 et 12 cm d'épaisseur selon les recommandations vaudoises en vigueur.
- Mettre en place une végétation extensive indigène, de type Swissflora, avec un besoin d'entretien minimal.
- Intégrer un botaniste pour la composition des mélanges floraux Swissflora régionaux, et pour le suivi de leur bon développement.

